



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Cimetieres militaires

Question écrite n° 3744

### Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire a nouveau l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur le mauvais etat d'entretien des cimetieres militaires, et en particulier sur celui de Saint-Quentin, dans l'Aisne. Alors que s'est acheve l'an passe un plan quinquennal de renovation des cimetieres de la guerre 14-18, le monde des anciens combattants de Saint-Quentin et de sa region ne peut que s'indigner de l'etat deplorable du cimetiere militaire francais de Saint-Quentin dont les tombes sont mal entretenues et le mur de cloture entierement a refaire. Le departement de l'Aisne et particulierement la region de Saint-Quentin ont paye un lourd tribut a la nation lors des deux dernieres guerres. Il est juste que soit honore, avec tout le respect qui leur est du, le souvenir de ceux qui ont donne leur vie pour la France. Aussi, il lui demande de lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour que les promesses faites soient enfin tenues.

### Texte de la réponse

Les structures de la necropole nationale de Saint-Quentin accusent la degradation du temps et necessitent des travaux de renovation du meme type que ceux realises dans les necropoles voisines de Champs, Crecy-au-Mont, Lemee, Le Sourd, Chauny. Il faut observer que la renovation des tombes et des clotures avait ete programme en 1991 dans le cadre du plan quinquennal lance en 1987. Mais les consequences des diverses mesures de regulation budgetaire, d'une part, et, d'autre part, le prelevement opere en vue de la construction du memorial des guerres en Indochine, a Frejus, ont conduit au report du lancement des travaux de cette importante operation ; cette derniere porte sur 3 954 tombes et represente un cout d'environ 1,3 million de francs. Par la suite, les dotations budgetaires des exercices ulterieurs, de 1992 et de 1993, ont egalement subi des mesures de regulation budgetaire. Cette situation a entraine l'annulation de tout programme d'investissement pour travaux importants afin de sauvegarder l'essentiel constitue des seules depenses de fonctionnement pour l'entretien. Dans la mesure ou la prochaine dotation budgetaire retrouverait un niveau adequat, le redemarrage des travaux pourrait etre decide rapidement sur la base de la programmation des projets en souffrance, parmi lesquels la necropole nationale de Saint-Quentin constitue une toute premiere priorite.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gremetz Maxime](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3744

**Rubrique :** Mort

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 juillet 1993, page 1951

**Réponse publiée le** : 4 octobre 1993, page 3319